

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ATHANASE
M.R.C. DE TÉMISCOUATA**

Séance régulière du conseil municipal de Saint-Athanase, tenue au lieu ordinaire des séances ce cinquième jour de décembre 2016, à vingt heures à laquelle sont présents Mesdames Chantale Alain, Andrée Lebel, Messieurs Jocelyn Bernier, Gaston Chenard et Pierre Després tous formant quorum sous la présidence de Monsieur le maire André St-Pierre. De même qu'en présence de la directrice générale et secrétaire-trésorière Madame Francine Morin.

Absent : Monsieur Dave Landry ne peut assister à la présente séance.

OUVERTURE

Le maire procède à l'ouverture de la séance par le mot de bienvenue aux membres du conseil et à la population présente et procède à la prière.

2016-12-159 ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Monsieur Gaston Chenard, appuyé par Monsieur Jocelyn Bernier et unanimement résolu que l'ordre du jour soit accepté tel que lu, avec la mention que l'article *DIVERS* demeure ouvert.

**2016-12-160 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE
ORDINAIRE DU 7 NOVEMBRE 2016**

Il est proposé par Madame Andrée Lebel, appuyé par Monsieur Gaston Chenard et résolu d'accepter le procès-verbal de la séance régulière du 7 novembre 2016 tel que rédigé, puisque conforme aux délibérations.

2016-12-161 APPROBATION DES COMPTES

Il est proposé par Monsieur Pierre Després, appuyé par Monsieur Jocelyn Bernier et résolu d'accepter les comptes du mois de novembre 2016 totalisant une somme de vingt-trois mille cent soixante-et-huit dollars et quinze sous (23 168,15 \$), pour la Municipalité, de deux mille quatre cent soixante-sept dollars et soixante-dix-huit sous (2 467,78 \$) pour le Centre de loisirs, tel que le tout plus amplement décrit dans la liste déposée à cet effet lors de la séance tenante.

QUE le maire et la directrice-générale et secrétaire-trésorière soient autorisés à signer les chèques pour et au nom de la Municipalité de Saint-Athanase.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je soussignée, directrice-générale & secrétaire-trésorière certifie par les présentes que les crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses projetées par le conseil municipal de Saint-Athanase.

Donné à Saint-Athanase, ce 5 décembre 2016

Francine Morin, D.g. et Sec. Très.

CORRESPONDANCE DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

Aucune correspondance reçue au cours du dernier mois.

CORRESPONDANCE DU MAIRE

- Monsieur André St-Pierre, maire, accuse réception de la lettre de démission du pompier M. Éric Sirois, datée du 30 novembre 2016.

AVIS DE MOTION RÈGLEMENT # R 174-2016 - BUDGET 2017

Madame Chantale Alain, conseillère, donne avis de motion de la présentation d'un règlement portant le numéro R 174-2016, règlement ayant pour objet d'établir le budget de l'année financière 2017, et fixer le taux de la taxe générale, des taxes spéciales, ainsi que le tarif de compensation pour le service de vidange et de recyclage ainsi que la vidange des installations septiques, ainsi que le programme triennal des immobilisations.

2016-12-162 SOUSSION POUR LE RENFORCEMENT DE LA STRUCTURE PORTANTE DU CENTRE COMMUNAUTAIRE

ATTENDU QU'UNE demande de soumission a été lancée par voie d'invitation auprès de quatre entrepreneurs en construction pour le renforcement de la structure portante du Centre des Loisirs;

ATTENDU QU'un entrepreneur a déposé une soumission;

Entrepreneurs	Montant taxes en sus
Construction Alain Bélanger	6 705 \$
Gilles Caron	N/A
Les Constructions Unic inc.	N/A
Le Boss construction et plomberie	N/A

Il est proposé par Monsieur Jocelyn Bernier, appuyé par Monsieur Gaston Chenard, d'accepter la proposition de Construction Alain Bélanger pour le renforcement de la structure portante du Centre des Loisirs au montant de six mille sept cent cinq dollars taxes en sus (6 705 \$).

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT SUR LA DÉMOLITION DES BÂTIMENTS

Avis de motion est donné par Madame Andrée Lebel, conseillère, qu'à une séance subséquente du conseil sera présenté, pour adoption, un règlement sur la démolition des bâtiments.

Une dispense de lecture est demandée.

2016-12-163 ACHAT DE FLEURS POUR L'ÉGLISE POUR NOËL

Il est proposé par Madame Chantale Alain, appuyé par Monsieur Jocelyn Bernier, de faire un don de vingt-cinq dollars (25 \$) pour l'achat de fleurs à l'église pour Noël. Le chèque sera fait à l'ordre de Monsieur André St-Pierre, responsable pour l'achat des fleurs.

2016-12-164 ACHAT DE PUBLICITÉ DANS LE FEUILLET PAROISSIAL

Il est proposé par Madame Andrée Lebel, appuyé par Monsieur Pierre Després, que la municipalité réserve un espace publicitaire dans le feuillet paroissial au montant de 35 \$ pour l'année 2017.

2016-12-165 PRÉSENTATION DES ARRÉRAGES DE TAXES

En conformité avec l'article 1002 du code municipal, un état détaillé des arrérages de taxes au 1^{er} décembre 2016 est présenté aux membres du conseil pour approbation.

INTÉRÊTS	282,70 \$
ÉCHUS COURANT	6 269,11 \$
NON ÉCHUS	239,04 \$
ÉCHUS 1 ANS	525,68 \$
ÉCHUS 2 ANS	0\$
ÉCHUS 3 ANS	-3,52 \$

TAXES MUNICIPALES À RECEVOIR : 8 158,56 \$

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Pierre Després
APPUYÉ PAR Monsieur Gaston Chenard

ET UNANIMEMENT RÉSOLU que la Municipalité de Saint-Athanase accepte le dépôt de la liste des arrérages de taxes préparés par la directrice générale, Madame Francine Morin.

QUE les membres de ce conseil après étude du rapport, demandent à la directrice générale de faire parvenir aux personnes ciblées par ces derniers, un état de compte et une lettre recommandée aux propriétaires dont l'arrérage des taxes couvre les années 2014 et 2015, afin de les aviser de la vente pour taxes. À défaut du non-respect de leurs engagements, la Municipalité sans autres préavis entreprendra les mesures légales de recouvrement (tel que le prévoit la loi).

2016-12-166 FERMETURE DU BUREAU/VACANCES DE NOËL

Il est proposé par Madame Andrée Lebel, appuyé par Madame Chantale Alain et unanimement résolu de fermer le bureau municipal pour la période de Noël, soit du 23 décembre au 4 janvier inclusivement.

**2016-12-167 DEMANDE DE COMPENSATION - CHEMIN À
DOUBLE VOCATION**

ATTENDU QUE la demande d'aide supplémentaire pour l'entretien des chemins à double vocation est renouvelable annuellement;

ATTENDU QUE les critères du programme d'aide supplémentaire pour l'entretien de ces chemins sont respectés;

ATTENDU QUE le Ministère des Ressources Naturelles et les transporteurs ont déjà fourni, à la Municipalité de Saint-Athanase, l'information appropriée concernant le type et le volume de la ressource transportée ainsi que le nombre de camions annuels qui empruntent la ou les route(s) locale(s) 1 ou 2 à compenser;

ATTENDU QUE la présente résolution doit être accompagnée d'un plan municipal montrant les chemins empruntés par les transporteurs dans le cas d'une nouvelle demande de compensation;

ATTENDU QUE l'information incluse dans le tableau ci-dessous représente la situation du transport lourd pour l'année en cours.

NOM DU OU DES CHEMINS SOLLICITÉS	LONGEUR À COMPENSER (KM)	RESSOURCE TRANSPORTÉE	NOMBRE DE CAMIONS CHARGÉS PAR ANNÉE
Route de Picard	9,8	Tout le bois provenant des opérations sur la forêt publique	1 311

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Jocelyn Bernier
ET APPUYÉ PAR Monsieur Gaston Chenard

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE la municipalité de Saint-Athanase demande au Ministère des Transports une compensation pour l'entretien du ou des chemins à double vocation ci-dessus mentionné(s) et ce, sur une longueur totale de 9,8, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2016.

2016-12-168 ACCEPTATION DE L'OFFRE DE SERVICE DE MONSIEUR DANIEL PARIEN, HORTICULTEUR SPÉCIALISÉ – SAISON 2017

ATTENDU QUE Monsieur Daniel Parisien, horticulteur spécialisé, a fait parvenir à la Municipalité de Saint-Athanase une offre de service pour la plantation d'annuelles et d'entretien des plates-bandes des aménagements municipaux, pour le service de réparation et d'entretien hebdomadaire de la cascade au parc pour la saison 2017 ;

ATTENDU QUE dans cette offre de service, M. Parisien propose de créer un nouvel aménagement horticole autour de l'enseigne de Bienvenue à Saint-Athanase et offre le service de plantation d'annuelles et d'entretien saisonnier pour cette plate-bande pour la saison 2017 ;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont procédé à l'étude du dossier et qu'ils en sont venus à un consensus ;

Il est proposé par Monsieur Gaston Chenard, appuyé par Madame Chantale Alain et unanimement résolu d'accepter la proposition de Monsieur Daniel Parisien, horticulteur spécialisé, au montant de quatre mille huit cents dollars (4 800 \$) pour le service de plantation d'annuelles et d'entretien des plates-

bandes des aménagements municipaux, pour le service de réparation et d'entretien hebdomadaire de la cascade au parc pour la saison 2017.

QUE ce conseil accepte l'offre de création d'un nouvel aménagement horticole autour de l'enseigne de Bienvenue à Saint-Athanase et de service de plantation d'annuelles et d'entretien saisonnier pour cette plate-bande au montant de sept cents dollars (700 \$) pour la saison 2017.

QUE les services offerts sont décrits dans l'offre du 8 novembre 2016.

QUE tel que proposé par M. Parisien, le coût total pour le service de plantation d'annuelles et d'entretien des plates-bandes des aménagements municipaux soit en payable en quatre (4) versements établis comme suit :

- Mi-juin 2017 800 \$
- Début juillet 2017 2 000 \$
- Début septembre 2017 1 500 \$
- Mi-octobre 2017 500 \$

QUE le coût total pour la création d'un nouvel aménagement horticole autour de l'enseigne de Bienvenue à Saint-Athanase et pour le service de plantation d'annuelles et d'entretien saisonnier pour cette plate-bande soit en payable en deux (2) versements établis comme suit :

- Début juillet 2017 500 \$
- Mi-octobre 2017 200 \$

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit.

**2016-12-169 SÉCURITÉ CIVILE – MONTANT APPLICABLE
PORTÉ AU FONDS CUMULÉ RÉSERVÉ AUX
SINISTRES MAJEURS POUVANT SURVENIR DANS
NOTRE MUNICIPALITÉ POUR L'ANNÉE 2017**

ATTENDU QUE les élus municipaux sont tenus de fournir et autoriser les ressources financières et autres moyens nécessaires pour l'instauration d'une sécurité civile efficace et assurez une intervention coordonnée en matière de sécurité civile pour faire face aux menaces et aux sinistres majeurs réels qui pourraient survenir;

Il est proposé par Madame Chantale Alain, appuyé par Monsieur Jocelyn Bernier et unanimement résolu qu'un montant de 3 040 \$ pour l'année 2017 représentant (10 \$ par habitant) soit porté au poste budgétaire 02.23000.999 FONDS ACCUMULÉS SÉCURITÉ CIVILE.

QUE ce montant soit révisé annuellement en tenant compte du nombre de résidents de Saint-Athanase et cumulé dans le FONDS ACCUMULÉS SÉCURITÉ CIVILE du poste budgétaire 59.1.5.9.00.

2016-12-170 BUDGET DE FONCTIONNEMENT POUR LE COMITÉ PARASCOLAIRE (LOISIRS)

Il est proposé par Madame Andrée Lebel, appuyé par Monsieur Pierre Després et unanimement résolu qu'un budget de fonctionnement de 200 \$ soit alloué au Comité parascolaire (Loisirs) pour l'année 2017.

QUE les dépenses admissibles à cette allocation sont : *lettres circulaires, activités de bricolage (Père Noël), activités semaine de relâche, publicité pour activités diverses, papeterie, location de costume.*

QUE le Comité recevra les dates de tombée et de parution de l'Info Municipal pour l'année 2017 et est invité à profiter de cette occasion pour faire paraître les activités ou autres sujets.

QUE le Comité pourra utiliser la lettre circulaire si la date de parution de l'Info Municipal ne concorde pas avec le besoin du moment et ce, pour un maximum de 5 fois pour l'année 2017.

QU'une personne responsable du comité devra remettre les factures et compléter un tableau détaillé (*Tableau fourni par la Municipalité*) des dépenses encourues au cours de l'année et le remettre à la directrice générale au plus tard le 31 octobre 2017.

2016-12-171 ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2017 SERVICE INCENDIE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Gaston Chenard

APPUYÉ PAR Monsieur Jocelyn Bernier

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la Municipalité de Saint-Athanase, renouvelle l'entente avec Ville Pohénégamook, relativement à la protection incendie, et accepte les prévisions budgétaires de l'exercice financier 2017 pour le service de protection incendie de notre municipalité par la Ville de Pohénégamook.

Les prévisions budgétaires pour la protection incendie se lisent comme suit :

MUNICIPALITÉ	RÔLE 2016	FACT. COMP.	RÉSULTAT
Saint- Athanase	20 499 800	1.03	21 114 794
Pohénégamook	189 927 100	1.05	199 423 455
RATIO			10,5879%
DÉPENSES PRÉVUES 2017			205 868,00 \$
PRÉVISIONS QUOTE-PART ST-ATHANASE-2017			21 797,14 \$

**2016-12-172 DEMANDE DU PROFESSEUR DE TAEKWONDO
POUR UNE UTILISATION GRATUITE DE LA SALLE
DU CENTRE DES LOISIRS**

ATTENDU QUE Monsieur Sébastien Dumont professeur de taekwondo est à la recherche d'un local (gratuit) entre Saint-Pascal et Pohénégamook (Sully) pour donner des cours de taekwondo pour les compétitions à venir;

ATTENDU QUE l'utilisation de la salle serait pour une période de 2 heures soit de 10 à 12h, les samedis;

ATTENDU l'étude du dossier par les membres du conseil;

Il est proposé par Monsieur Pierre Després, appuyé par Monsieur Jocelyn Bernier et unanimement résolu de mettre gratuitement à la disposition de Monsieur Sébastien Dumont, professeur de taekwondo, la salle du Centre des Loisirs, les samedis de 10 h à 12 h pour des cours de taekwondo en vue des compétitions à venir.

QUE lors de funérailles célébrées le samedi suivi d'un repas au Centre des Loisirs, M. Dumont devra trouver une autre salle ou modifier l'horaire d'entraînement (en soirée).

QUE Monsieur Dumont s'engage à aviser la directrice générale, Madame Francine Morin, de tout changement d'horaire pour le déroulement des cours de taekwondo.

**2016-12-173 DEMANDE DU CLUB DES VAILLANTS DU
TRANSCONTINENTAL POUR UNE UTILISATION
GRATUITE DE LA SALLE DU CENTRE DES LOISIRS**

ATTENDU QUE Madame Kareen Dumont, présidente du Club des Vaillants du Transcontinental, sollicite la salle des Loisirs de Saint-Athanase le dimanche 8 janvier 2017, dans le but d'organiser une partie de sucre comme activité de financement pour le Club;

ATTENDU l'étude du dossier par les membres du conseil;

Il est proposé et résolu à l'unanimité de mettre gratuitement à la disposition du Club des Vaillants du Transcontinental, la salle du Centre des Loisirs le dimanche 8 janvier 2017 pour la tenue d'une partie de sucre.

2016-12-174 RESPONSABLES DU DÉNEIGEMENT DE LA TOITURE DU CENTRE COMMUNAUTAIRE POUR LA SAISON 2016-2017

ATTENDU QUE les élus municipaux sont tenus de fournir et autoriser les ressources financières et autres moyens nécessaires pour l'instauration d'une sécurité civile efficace et assurer une intervention coordonnée en matière de sécurité civile pour faire face aux menaces et aux sinistres majeurs réels qui pourraient survenir;

ATTENDU que les membres du conseil ont opté pour un déneigement préventif suite aux recommandations de la firme Actuel Conseil inc. concernant l'état du bâtiment du Centre communautaire;

Il est proposé par Monsieur Gaston Chenard, appuyé par Madame Andrée Lebel et unanimement résolu que la Municipalité mandatent Katy Savoie et Jean-Sébastien Roy pour réaliser le déneigement du toit du Centre des Loisirs, à titre préventif;

QUE les conditions d'engagement sont annexées à la présente résolution.

RAPPORT DES ÉLU(E)S ET DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

GASTON CHENARD *RIDT*

- Le conseiller Monsieur Gaston Chenard fait le compte-rendu de la rencontre de la RIDT à laquelle il a participé au cours du dernier mois.

DIVERS

Aucun sujet à discuter.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Conformément aux dispositions de la loi, Monsieur le maire invite les personnes présentes à poser des questions aux membres du conseil.

- Des citoyens ont adressé des questions aux membres du conseil et ceux-ci ont été satisfaits des réponses reçues.

CLÔTURE

A 20 h 36 minutes tous les sujets inscrits à l'ordre du jour étant épuisés le président de l'assemblée Monsieur André St-Pierre, déclare la session close et lève l'assemblée.

.....

M. André St-Pierre, maire

.....

Mme Francine Morin, G.M.A.

Directrice générale & secrétaire trésorière

Je, André St-Pierre, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal et renonce à mon droit de veto.